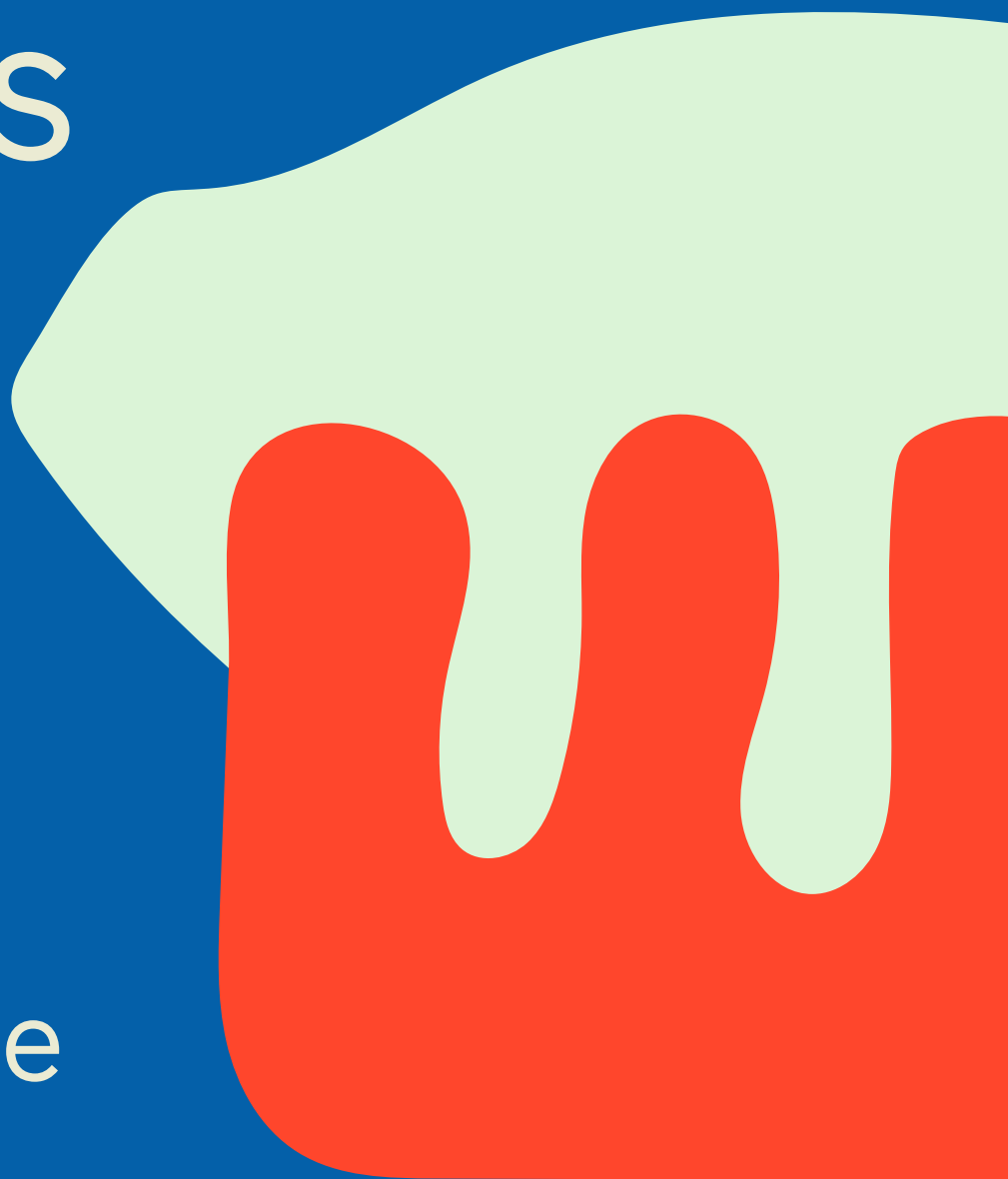


Principes et politiques du libre accès

Note de
recherche

JANVIER 2021



Depuis 2015, les trois conseils de recherche du Canada — les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) — ont une politique de libre accès harmonisée. Elle impose un délai maximal de 12 mois à l'accès gratuit aux résultats de la recherche subventionnée, que ce soit à travers une revue scientifique ou un dépôt institutionnel. Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) ont fait de même en 2019, suivant la ligne tracée par les conseils fédéraux. Pendant ce temps, en Europe, les subventionnaires se sont réunis autour de cOAlition S et ont lancé une initiative à l'automne 2018, le Plan S, qui exige que toute la recherche soit immédiatement publiée en libre accès dès janvier 2021.

Quels sont les principes à la base du libre accès et comment ces différentes politiques tentent-elles de les suivre?

Note préparée par l'équipe du volet recherche du Consortium Érudit, avec la contribution de Marie Léger-St-Jean, chercheure indépendante, sous la supervision de Vincent Larivière, Professeur à l'Université de Montréal.

érudit



Licence CC BY-NC.

La réalisation de cette note a bénéficié d'un appui financier du gouvernement du Québec.

Secrétariat aux
relations canadiennes
Québec

Qu'est-ce que le libre accès ?

Longtemps associé aux revues de moindre qualité, voire aux revues prédatrices, le libre accès s'est d'abord inscrit en marge de l'édition traditionnelle. Aujourd'hui, il est de plus en plus adopté à travers le monde sous l'effet des politiques publiques ou pour mettre en pratique des principes de transmission des connaissances. Si tout le milieu s'accorde sur l'objectif général, les divergences apparaissent dans les moyens pour y parvenir.

Retour aux fondements. La définition du libre accès incluse dans le glossaire de la Politique de diffusion en libre accès des Fonds de recherche du Québec est extraite de l'*Initiative de Budapest* pour l'accès ouvert (2002) et présente ainsi le libre accès :

[L]a mise à disposition gratuite sur l'Internet public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale, sans barrière financière, légale ou technique autre que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'Internet. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités¹.

01

L'*Initiative de Budapest* propose deux stratégies pour atteindre le libre accès : l'autoarchivage et les publications en libre accès, qui constituent respectivement les voies verte et dorée.

¹ « Budapest Open Access Initiative », 14 février 2002
budapestopenaccessinitiative.org/read



VOIE VERTE, VOIE DORÉE... ET DIAMANT

Les voies verte et dorée sont les termes qui désignent les deux principaux chemins qui mènent au libre accès. Les autres déclinaisons du libre accès comprennent le libre accès bronze, qui décrit la diffusion sans licence spécifique sur un site Web, et noir, qui décrit la diffusion sur des sites pirates tels que SciHub.

La voie verte, c'est-à-dire l'autoarchivage, consiste à déposer soi-même un exemplaire numérique de ses résultats de recherche dans un dépôt accessible gratuitement. La plupart des universités ont maintenant des dépôts institutionnels ([Papyrus](#) à l'Université de Montréal, [TSpace](#) à la University of Toronto, etc.). Il existe également des dépôts disciplinaires, comme [SocArXiv](#) pour les sciences sociales, qui tire son nom de [arXiv](#), lancé en 1991 pour la physique, les mathématiques et l'informatique.

La voie dorée consiste à publier dans une revue en libre accès immédiat et gratuit. Le mode de financement de la diffusion peut varier, le modèle auteur-e-payeur-e étant le plus répandu. On parle de libre accès diamant lorsqu'une revue en libre accès n'impose pas de frais de publication (*article processing charges* ou APC). Le financement du libre accès diamant peut être de nature collective ou partenariale, ou encore assuré par un modèle semi-payant (*freemium*) où des services à valeur ajoutée sont tarifés.

LE LIBRE ACCÈS SELON LE DOAJ

Lancé en 2003 dans le prolongement direct de l'*Initiative de Budapest*, le *Directory of Open Access Journals* (DOAJ) est un organisme à but non lucratif qui indexe les revues qui répondent à ses critères de libre accès. Sa certification, le «*Seal of Approval for Open Access Journals*», est reconnue mondialement par les principales instances concernées. Les critères concernent, notamment, l'URL des articles et la structure du site Web de la revue, sa politique éditoriale, le type de licence Creative Commons qu'elle emploie ou encore les informations à diffuser relativement aux activités du comité éditorial².

Le DOAJ recense 13 000 revues en libre accès. Une étude récente démontre que seuls 28% des revues canadiennes qui se considèrent en libre accès sont actuellement indexées dans le DOAJ. Le taux pourrait augmenter au cours des prochaines années, en raison des efforts déployés par le DOAJ³ pour accélérer l'indexation des revues en libre accès non anglophones.

² Pour une analyse détaillée des critères du DOAJ, voir tableau 10, p.15-16: Couture, Marc. «Canadian OA Scholarly Journals: An Exhaustive Survey». TÉLUQ, 6 février 2020 r-libre.telug.ca/106/1/MCouture-OA-Canada-report.pdf

³ *Ibid.*, p. 10

Où en sommes-nous après vingt années de libre accès ?

Selon les méthodes de calcul et les critères, entre 28% et 47% de la recherche dans le monde était publiée en libre accès en 2018⁴. Malgré cette avancée considérable du libre accès, les bibliothèques n'ont remarqué aucun allègement du poids financier lié à la commercialisation de la recherche, bien au contraire. Une étude publiée au Royaume-Uni en 2017 révélait une croissance du nombre de publications en même temps qu'une hausse substantielle des frais de publication chargés aux auteur·e·s (APC) et des frais d'abonnement⁵. Le Plan S se veut, entre autres, une solution à ce problème dans l'implantation du libre accès.

03

⁴ Piwowar et collab., «The State of OA: A Large-Scale Analysis of the Prevalence and Impact of Open Access Articles». *PeerJ* 6 (13 février 2018): e4375 doi.org/10.7717/peerj.4375

LE PLAN S

En septembre 2018, sous l'impulsion de Science Europe et avec l'appui de la Commission européenne et du Conseil européen de la recherche⁵, le consortium «cOAlition S» a lancé le Plan S, avec pour slogan «*Making full and immediate Open Access a reality*» («Concrétiser le libre accès complet et immédiat»). L'objectif du Plan S est de transformer le monde de l'édition scientifique pour que les publications soient immédiatement disponibles gratuitement. Le moyen d'y parvenir est d'en faire une exigence pour toutes les publications issues de recherche financée par des fonds publics.

Au moment du lancement, son ambition était de susciter l'adhésion des organismes subventionnaires à travers le monde. Les membres de cOAlition S provenaient, en février 2020, de 14 pays européens — dont l'Agence nationale de la recherche en France et le Fonds national de la recherche au Luxembourg —, d'Afrique du Sud, de la Zambie et de la Jordanie, et réunissaient cinq organisations internationales (comme l'Organisation mondiale de la santé et la fondation Bill-et-Melinda-Gates)⁷.

Les visées internationales du Plan S et la composition très eurocentrée de cOAlition S faisaient dire aux chercheurs argentins Dominique Babini (coordonnatrice internationale du Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales ou CLACSO) et Humberto Debat (chercheur au Instituto nacional de tecnología agropecuaria) que :

*The discussion over Plan S as a global proposal for accelerating Open Access has been pivotal to expose how unbalanced the debates are being mostly circumscribed on the Global North between a condensed elite group involved in the scholarly publishing market [La discussion au sujet du Plan S comme proposition internationale pour accélérer l'avènement du libre accès a été essentielle dans l'exposition du déséquilibre des débats qui sont principalement circonscrits dans le monde occidental entre une élite impliquée dans le marché de l'édition savante]*⁸.

Malgré cela, l'initiative a le mérite d'accélérer la réflexion autour du libre accès. En effet, comme la recherche et les collaborations scientifiques sont internationales, le Plan S a des répercussions partout dans le monde, y compris dans les pays où les organismes subventionnaires ne l'ont pas officiellement endossé.

⁵ Earney, Liam. «National Licence Negotiations Advancing the Open Access Transition — a View from the UK». *Insights* 31 (24 avril 2018): 11 doi.org/10.1629/uksg.412

⁶ Science Europe. «Open Access». Consulté le 26 février 2020.

⁷ Plan S. «Funders that have endorsed Plan S and are jointly working on its implementation». Consulté le 26 février 2020 coalition-s.org/funders/

⁸ Debat, Humberto et Dominique Babini. «Plan S in Latin America: A Precautionary Note», 11 juillet 2019. PeerJ Preprints doi.org/10.7287/peerj.preprints.27834v2

LE LIBRE ACCÈS SELON LE PLAN S

Le Plan S envisage le libre accès de trois façons, soit par la publication :

- dans des revues en libre accès;
- sur des plateformes en libre accès; ou
- à travers les dépôts, à condition que les publications soient immédiatement accessibles (sans période d'embargo).

Dans les dix principes fondamentaux du Plan S, on retrouve l'utilisation de licences libres pour que les auteur·e·s conservent leur droit d'auteur, avec une préférence pour la licence Creative Commons Attribution (CC BY) [voir [note sur la gestion du droit d'auteur](#)]. Il met au ban les revues dites hybrides parce qu'elles engrangent des revenus tirés à la fois de la vente d'abonnements et de frais de traitement des articles exigés aux auteur·e·s. Il appelle aussi à l'évaluation au mérite de la recherche, plutôt que par le biais de la revue dans laquelle elle paraît [voir [note sur les mesures d'impact](#)].

L'une des critiques formulées à l'égard du Plan S est qu'il favorise le modèle auteur·e-payeur·e, qui transforme la barrière à la lecture (frais d'abonnement) en une barrière à la publication (frais exigés aux auteur·e·s). Une autre critique concerne le niveau très élevé des exigences requises, techniquement complexes à mettre en place, compte tenu du délai d'implantation très court. Initialement, la communauté de recherche avait à peine plus d'un an pour s'adapter au Plan S. Depuis, l'échéance a été reportée à janvier 2021⁹.

Une étude réalisée à partir des métadonnées des revues indexées dans le DOAJ conclut d'ailleurs que :

a large majority of open access journals are not Plan S-compliant, and that it is small publishers in the humanities and social sciences (HSS) not charging article processing charges (APC) that will face the largest challenge with becoming compliant. Plan S needs to give special considerations (sic) to smaller publishers and/or non-APC based journals [la grande majorité des revues en libre accès ne sont pas conformes au Plan S, et que ce sont les petits éditeurs des sciences humaines et sociales qui ne chargent pas de frais de publication (APC) qui rencontreront le plus de défis à s'y conformer. Le Plan S doit accorder une attention particulière aux plus petits éditeurs et/ou aux revues qui n'exigent pas d'APC]¹⁰.

C'est pourquoi cOAlition S a récemment lancé une étude sur le libre accès diamant¹¹.

⁹ Plan S. « Rationale for the Revisions Made to the Plan S Principles and Implementation Guidance », 31 mai 2019 coalition-s.org/rationale-for-the-revisions/

¹⁰ Frantsvåg, Jan Erik et Tormod Eismann Strømme. « Few Open Access Journals Are Compliant with Plan S ». *Publications* 7, no 2 (juin 2019): 26 doi.org/10.3390/publications7020026

¹¹ cOAlition S. « Exploring collaborative non-commercial publishing models for Open Access: Apply to perform a study ». Plan S, 27 mars 2020. coalition-s.org/exploring-collaborative-non-commercial-publishing-models-for-open-access/

VERS UN LIBRE ACCÈS ÉQUITABLE AU QUÉBEC ET AU CANADA ?

Au Québec et au Canada, les organismes subventionnaires et de recherche n'ont pas officiellement appuyé le Plan S. Les politiques fédérale et provinciale en matière de libre accès l'encouragent tout en acceptant un embargo de 12 mois, à la différence des organismes subventionnaires endossant le Plan S. Par ailleurs, le gouvernement canadien a dévoilé sa *Feuille de route pour la science ouverte*, qui établit le libre accès comme un enjeu prioritaire des politiques publiques. Les recommandations stipulent entre autres que : « [l]es ministères et organismes fédéraux devraient rendre librement accessibles les articles scientifiques fédéraux examinés par les pairs d'ici janvier 2022 »¹².

Ce soutien majeur au libre accès — bien qu'il se concentre pour l'instant sur la recherche scientifique gouvernementale, et ce, uniquement au palier fédéral — influencera l'avancée du principe pour l'ensemble des chercheur·e·s universitaires du pays au cours des prochaines années. Reste à souhaiter que les modalités de mise en œuvre de ces recommandations privilégieront le rétablissement de l'équité dans le système de la communication savante en faveur des revues indépendantes et non commerciales qui forment les forces vives de l'écosystème de la publication savante au pays.

MEILLEURES PRATIQUES POUR LES REVUES

Concevoir une politique de libre accès pour votre revue qui tienne compte des exigences des organismes nationaux qui subventionnent vos auteur·e·s (elles seront plus contraignantes en France et au Luxembourg qu'au Canada)

Afficher votre politique sur votre site Web de manière à ce qu'elle soit facile à repérer

Étudier les critères d'indexation présentés par le DOAJ : doaj.org/publishers

Vous pouvez également consulter l'Énoncé de position sur les politiques des revues sur le libre accès de l'Association canadienne des revues savantes (calj-acrs.ca/fr/politiques-des-revues-libre-acces).

¹² Bureau du conseiller scientifique en chef du Canada. « Feuille de route pour la science ouverte ». Ottawa : Gouvernement du Canada, février 2020, p. 8. science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97992.html